

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 mai 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-05-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de mai de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudien Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... Messieurs Patrice Dumont et Luc Champagne ont motivé son absence.

Rs.2012-05-139

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 mai 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.11 Mandat à « Les Services exp Inc. » pour présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au projet – Usine de production d'eau potable (mise aux normes) – Système d'injection de permanganate de potassium.
- 5.12 Résolution relative à la tarification pour l'utilisation des locaux par le Club de gymnastique les Élans.
- 5.13 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-140

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

INVITATION À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'URBANISME.

Invitation à une activité de formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme de concert avec la Ville de Trois-Rivières sous le thème « Le CCU : à l'heure du développement durable? » les 1^{er} et 2 juin 2012 à Trois-Rivières.

Le conseil en prend acte.

Rs.2012-05-141

INVITATION À LA CLASSIQUE DE GOLF CONTACT-ON DU CLD DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu qu'aura lieu, le 08 juin 2012, la 26^e édition de la Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton;

Attendu la réception d'une demande de commandite à titre de partenaire de cet événement;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 775 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au CLD de la région d'Acton pour l'inscription de cinq (5) personnes à la Classique de golf Contact-On qui aura lieu le 08 juin 2012. Le coût est de 160,00 \$ par personne pour le golf (18 trous en quatuor), brunch, souper et voiturette et 135,00 \$ par personne pour le golf (9 trous);

D'autoriser la remise d'objets promotionnels durant cet événement, cette commandite étant selon le plan de commandites 2012 à titre de commanditaire OR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER.

Demande de financement et de soutien pour les activités du Mois de la jonquille de la Société canadienne du cancer.

Le conseil en prend acte.

Rs.2012-05-142

LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 09 juin 2012;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 09 juin 2012, de 8 h à 16 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-143

RÉSOLUTION D'APPUI ENVERS LE PREMIER CONSENSUS QUÉBÉCOIS ET CANADIEN DE LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC.

Attendu que le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

Attendu que la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrées à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;

Attendu qu'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question;

Attendu que la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'appuyer l'Association Canadienne des Dépanneurs en Alimentation de demander au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant- gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-144

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA.

Considérant le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

Considérant que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

Considérant que les États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

Considérant que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

Considérant que les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

Considérant que les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-145

INVITATION À LA 1^{ère} ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF « FONDATION JEUNESSE JOHNSON » ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 745 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Fondation Jeunesse Johnson pour les inscriptions suivantes au Tournoi de golf « Fondation Jeunesse Johnson » Étienne-Alexis Boucher :

Quatre (4) personnes au coût de 130,00 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper.

Trois (3) personnes au coût de 75,00 \$ chacune pour le souper seulement.

La 1^{ère} édition du tournoi de golf « Fondation Jeunesse Johnson » Étienne-Alexis Boucher aura lieu le 28 août 2012 au Club de golf d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-146

DEMANDES D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour l'utilisation du parc Donald-Martin, le 16 juin 2012, provenant du Club Optimiste d'Acton Vale pour y tenir son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale demande, si en cas de pluie, que l'activité puisse avoir lieu à l'aréna, et ce, gratuitement;

Attendu que le Club Optimiste demande d'avoir les services d'un pompier qui pourrait prodiguer des conseils et des règles de sécurité aux participants;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale accepte la demande du Club Optimiste d'Acton Vale et autorise ce dernier à utiliser le parc Donald-Martin, le 16 juin 2012, pour la tenue de son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Que la Ville d'Acton Vale accepte, si en cas de pluie, que l'activité puisse avoir lieu à l'aréna, mais selon la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

Que le Club Optimiste s'adresse directement au service des incendies pour obtenir les services d'un pompier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-05-147

RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC LES SERVICES D'ENTRETIEN D. BROUSSEAU INC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De reconduire, pour la période débutant le 01 juin 2012 et se terminant le 31 mai 2013, le contrat de service pour l'entretien ménager du Carrefour des générations avec les Services d'entretien D. Brousseau Inc. au prix de 14 056.92 \$ plus taxes. Toutes les conditions du contrat signé avec la Ville le 18 avril 2007 demeurent les mêmes pour la durée de la présente reconduction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-148

MANDAT À « LES SERVICES EXP INC. » – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (MISE AUX NORMES) — SYSTÈME D'INJECTION DE PERMANGANATE DE POTASSIUM.

Attendu la réception, le 17 avril 2012, d'une offre de services des Services exp Inc. pour la préparation des plans et devis technique du projet – Usine de production d'eau potable (mise aux normes) – Système d'injection de permanganate de potassium, ainsi que la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'un système de préparation et de dosage de permanganate pour des essais à l'échelle réelle;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville mandate « Les Services exp Inc. » pour la préparation des plans et devis technique du projet ainsi que la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'un système de préparation et de dosage de permanganate pour des essais à l'échelle réelle, selon l'offre de services datée du 17 avril 2012;

Que Les Services exp Inc. doit soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté et l'attestation de conformité;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 21 600 \$, plus taxes, pour les honoraires, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à « Les Services exp Inc. »;

« Que cette dépense soit financée à même la taxe sur l'essence et contribution du Québec (Programme TECQ 2010-2013) ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LETTRE DE MADAME MICHELINE DUCHARME CONCERNANT LA CESSATION DU BAIL POUR L'OPÉRATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

Réception d'une lettre de madame Micheline Ducharme mentionnant qu'elle n'entend pas renouveler son bail qui prend fin le 31 juillet 2012 avec la Ville d'Acton Vale pour l'opération du restaurant de l'aréna;

Le conseil en prend acte.

Rs.2012-05-149

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE.

Attendu que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls soumet pour des fins d'approbation un projet d'entente à intervenir avec la Ville d'Acton Vale relatif à l'établissement d'un plan d'aide pour la protection contre l'incendie sur le territoire de la Municipalité de Béthanie;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour la protection contre l'incendie sur le territoire de la Municipalité de Béthanie telle que soumise par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-150

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES PUBLICS/DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu la réalisation des travaux de la phase 1 pour le développement domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

Attendu que pour procéder à l'installation des poteaux pour le téléphone et l'électricité, la Ville d'Acton Vale doit céder une servitude au profit des entreprises de services publics;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour la rédaction et la publication d'une servitude au profit des entreprises de services publics pour le développement domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-151

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De renouveler le membership de la Ville d'Acton Vale à Loisir et Sport Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494, à Loisir et Sport Montérégie, ce montant représentant le coût d'affiliation pour l'année 2012-2013;

De désigner Monsieur Stéphane Chagnon pour représenter la Ville d'Acton Vale à titre de membre associé de Loisir et Sport Montérégie;

De transmettre une copie de la présente à la MRC d'Acton ainsi qu'à Loisir et Sport Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-152

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS RELATIF À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION.

Attendu que la firme Beaudry & Palato Inc., architecte, offre ses services pour la préparation des plans et devis relatifs à la réfection de la toiture de l'usine de filtration;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De retenir les services professionnels de la firme Beaudry & Palato inc., architecte, pour la préparation des plans et devis relatifs à la réfection de la toiture de l'usine de filtration, selon leur offre de services datée du 1^{er} mai 2012;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 6 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, payable à la firme Beaudry & Palato Inc., architecte;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-153

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS RELATIF À LA RÉFECTION DES FAÇADES DE L'HÔTEL DE VILLE.

Attendu que la firme Faucher & Gauthier, architectes, offre ses services pour la préparation des plans et devis relatifs à la réfection des façades de l'Hôtel de Ville;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De retenir les services professionnels de la firme Faucher & Gauthier, architectes, pour la préparation des plans et devis relatif à la réfection des façades de l'Hôtel de Ville, selon leur offre de services datée du 13 avril 2012;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 11 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000, payable à la firme Faucher & Gauthier, architecte;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-154

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR REPÉRAGE BOOMERANG INC. POUR LE RENOUELEMENT DU PLAN DE PROTECTION BOOMERANG DU RADAR PORTATIF.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 494.62 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-494, à Repérage Boomerang inc. pour le renouvellement du plan de protection boomerang du radar portatif sur remorque à batteries pour une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-155

MANDAT À « LES SERVICES EXP INC » POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, RELATIVEMENT AU PROJET – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (MISE AUX NORMES) — SYSTÈME D'INJECTION DE PERMANGANATE DE POTASSIUM.

Attendu que la Ville d'Acton Vale projette d'effectuer des travaux pour – usine de production d'eau potable (mise aux normes) – système d'injection de permanganate de potassium;

Attendu qu'une demande d'autorisation doit être soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour ce projet;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise « Les Service exp Inc. » à soumettre, pour ce projet, une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée pour ce projet;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-156

RÉSOLUTION RELATIVE À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS.

Attendu que la commission scolaire de Saint-Hyacinthe a intégré le programme sport/étude;

Attendu que la polyvalente Robert-Ouimet a besoin de ses locaux (gymnase et palestre) pour ce nouveau programme;

Attendu que les Élans utilisent selon les disponibilités le gymnase et la palestre de la polyvalente Robert-Ouimet ainsi qu'un local dans le parc industriel d'Acton Vale;

Attendu que les Élans ont loué un local dans le parc industriel pour pallier au manque de disponibilité du gymnase et de la palestre de la polyvalente;

Attendu que le tarif pour l'utilisation des locaux est établi selon la politique de tarification en vigueur de la Ville d'Acton Vale pour l'utilisation du gymnase et la palestre de la polyvalente Robert-Ouimet;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Qu'exceptionnellement, pour cette année, la Ville d'Acton Vale ne facturera pas au club de gymnastique les Élans, les heures utilisées au gymnase et à la palestre de la polyvalente Robert-Ouimet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-157

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la réalisation d'une coupe de bois pour le projet domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre Beaudry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- A) Rapport mensuel/Service incendie.
- B) Service d'inspection municipale et liste des permis émis (S. Boisvert);
- C) Cour municipale – avril 2012;
- D) Rapport mensuel/Bibliothèque.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-05-158

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN VARIATEUR DE VITESSE POUR UN MOTEUR DE 150 HP.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un variateur de vitesse pour un moteur de 150 HP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-159

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28 mars 2012 au 30 avril 2012	86 091.48 \$
• Paiements par AccèsD du 28 mars 2012 au 30 avril 2012	78 452.92 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois d'avril 2012	171 821.67 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'avril 2012	220 602.07 \$
Grand Total	556 968.14 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-160

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'OPÉRATEUR – FILTRATION ET ÉPURATION DES EAUX.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de l'assistant au traitement des eaux;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Raphaël Chabot à titre d'opérateur pour le service de filtration et épuration des eaux pour un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective, débutant le 22 mai 2012. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-161

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

Entretien des espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures semaine
Jean-Philippe Gauthier	Espaces verts	12.24 \$ (3 ^e saison)	Été 2012	40

Sauveteur aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures semaine
Guillaume Dufault	Sauveteur	12.79 \$ (3 ^e saison)	Été 2012	35-40
Jolaine Bachand	Sauveteur	13.54 \$ (4 ^e saison)	Été 2012	35-40
Laurence Champigny	Sauveteur	13.54 \$ (4 ^e saison)	Été 2012	35-40

Responsable aquatique:

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures semaine
Chloé Parenteau *	Responsable	14.54 \$ (4 ^e saison)	Été 2012	35-40

*Conditionnel à la réception du certificat de requalification

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT D'EMBAUCHE DE PERSONNES AUTORISÉE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom d'étudiants dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale, soit :

Nom	Poste	Taux	Durée	Heures Sem	Saison
Jérémy Côté	Espaces verts	10.74 \$/h	Été 2012	40	1 ^{ère}
David Choinière	Espaces verts	12.24 \$/h	Été 2012	40	3 ^e
Mathieu Choinière	Travaux publics	11.49 \$/h	Été 2012	40	2 ^e
Alex Lamothe Côté	Travaux publics	11.49 \$/h	Été 2012	40	2 ^e

Le conseil prend acte.

Rs.2012-05-162

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TERRAIN DE TENNIS.

Attendu que la Ville a procédé, le 2 mai 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour des travaux de réfection de terrain de tennis;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 281.03 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour des travaux de réfection de terrain de tennis;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :
Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc. au coût de 15 900 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-163

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. GILLES GRENIER).

Considérant que monsieur Gilles Grenier désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation de vendre à Ferme Luc et Lili SENC. une partie du lot 2 328 674 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 420 000 mètres carrés.

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de lotissement numéro 070-2003;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de lotissement numéro 070-2003;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-164

DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES LABBÉ.

Attendu que monsieur Jacques Labbé a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 2 mai 2012;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Jacques Labbé à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

De remercier monsieur Jacques Labbé pour l'excellent travail qu'il a effectué au sein du Comité consultatif d'urbanisme depuis plus de 20 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 21.

Mme Colette Cottet	<ul style="list-style-type: none">L'asphalte sur la route Cloutier est prévu pour quand?
Mme Colette Cottet	<ul style="list-style-type: none">Demande à être avisée avant que l'inspecteur municipal se présente à son domicile.
Mme Colette Cottet	<ul style="list-style-type: none">N'est pas en accord avec le fait qu'on lui demande de retirer son abri temporaire qui sert à couvrir son bois.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">Y a-t-il un barème concernant les absences répétées des conseillers?
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">L'argent amassé au tournoi de golf pour la Fondation Jeunesse Johnson sert à quoi?
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">Le système d'injection de permanganate de potassium c'est pour quoi?
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">L'item 8.1 Pourquoi c'est la directrice générale qui s'occupe des soumissions pour l'usine de filtration?
M. Paul Dupuis	<ul style="list-style-type: none">Expose un problème concernant l'écoulement des eaux dans le fossé sur la route 116

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 27.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-sept minutes (20;27).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date